

# FILIÈRE CULTURES OLÉAGINEUSES



**Coût d'investissement:** 421 Millions Dhs  
(État: 117 Millions Dhs)

**Durée:** 2013- 2020



## PARTIES SIGNATAIRES

### Gouvernement

- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
- Ministère de l'Économie et des Finances
- Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie Numérique
- Ministère délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance.

### Profession

- Fédération Interprofessionnelle des Oléagineux (FOLEA)

## OBJECTIFS GLOBAUX

	Moyenne 2008/2013	Objectifs 2020
<b>Superficie (Ha)</b>		
Tournesol	35 028	127 000
Colza	34 500	85 000
	528	42 000
<b>Rendement (qx/Ha)</b>		
Tournesol	11	18
Colza	11	20
<b>Production d'huile de table(T)</b>	8 000	93 000
<b>Taux de couverture des besoins en huile (%)</b>	1%	19
<b>Mise à niveau de l'outil industriel et équipement en infrastructure de collecte</b>		

## CONSISTANCE DU PLAN D'ACTION

- Extension des superficies.
- Intensification et amélioration de la productivité à travers l'adoption d'itinéraires techniques adaptés, l'encadrement technique, la formation et le conseil agricole.
- Mise en place d'une assurance contre les effets des calamités naturelles.
- Développement des projets d'agrégation.
- Amélioration des conditions de collecte, d'agrégation et de paiement.
- Mise à niveau et modernisation de l'outil industriel.
- Mise en place d'un accord interprofessionnel entre les producteurs et les tritrateurs.
- Encadrement et renforcement des capacités des associations provinciales et régionales des producteurs et de leur fédération.
- Mise en place d'un cadre de concertation et de coordination entre les différents intervenants.
- Mise en place d'un programme de recherche appliquée, d'encadrement et de formation professionnelle adapté aux besoins de la filière.

## APPUI ET INCITATIONS DE L'ÉTAT

- Instauration d'aides spécifiques à la filière dans le cadre du FDA:
- Matériel agricole spécifique aux cultures oléagineuses
- Aide de 10% du coût de l'investissement relatif à l'installation d'unités de stockage des graines oléagineuses et à la modernisation des unités de valorisation de la production.
- Garantie d'un prix minimum d'achat pour les producteurs.
- Conclusion d'une convention sur la recherche-développement avec la FOLEA.
- Mise en place de l'assurance multirisque climatique.
- Instauration de la subvention forfaitaire pour l'agrégation.